

A RETENIR CETTE SEMAINE

Oïdium : Fréquence de parcelles touchées en progression. _____ p 2

Mildiou : Situation stable et bien maîtrisée. _____ p 2

Tordeuses : Le vol touche à sa fin. Quelques perforations vues au vignoble. _____ p 3

FIN DES OBSERVATIONS

STADES PHENOLOGIQUES



Quelques baies vérées.

Des baies colorées sont maintenant régulièrement signalées au vignoble. Ce phénomène va s'amplifier dans les jours à venir. Quelques parcelles précoces ont atteint le stade « début véraison » (une grappe sur deux avec au moins une baie vérée).

Le stade 35 « début véraison » devrait se généraliser au vignoble dans les prochains jours.

Chardonnay, Pinot noir, Meunier : stade 33 « fermeture de la grappe ». Stade 35 proche.

Le développement végétatif actuel conserve un peu moins de 15 jours d'avance par rapport à la moyenne décennale. La situation phénologique reste comparable à 2007, 2011 et 2018.

Les premiers prélèvements du réseau matu auront lieu le 03 août.

Le réseau Vigne AOC Champagne compte 123 parcelles observées cette semaine.

OÏDIUM

1.1 Situation

La situation sur grappes a encore évolué au vignoble depuis le dernier bulletin.

Sur le réseau SBT, un peu plus de 38 % des parcelles du réseau sont concernées (contre un peu plus de 26 % la semaine dernière). Dans les parcelles touchées, la fréquence de grappes touchées va de 2 % à 86 % (moyenne 16 %). L'intensité d'attaque varie de 1 baie à plus de la moitié de la grappe touchée.

La situation est équivalente dans les autres réseaux.

Au final, l'année 2020 se classe parmi les années à pression oïdium moyenne à élevée, comme 2015 et 2019.

Fréquence de parcelles avec oïdium sur grappes au stade fin fermeture de la grappe



1.2 Analyse du risque

La réceptivité des grappes à de nouvelles contaminations est maintenant quasiment nulle, mais la maladie peut continuer à progresser sur les baies déjà contaminées.

Cette semaine, faites une dernière vérification de l'état sanitaire de vos parcelles (50 grappes, en faisant un aller-retour dans la parcelle). Dans les parcelles avec moins de 10 % de grappes touchées, arrêt de la protection. Dans les parcelles avec plus de 10 % de grappes touchées, il est possible de prendre en compte le risque oïdium une dernière fois cette semaine.

Juste avant vendanges, une observation sur grappes peut être effectuée dans vos parcelles, afin de confirmer l'appréciation de leur sensibilité à l'oïdium. Cette information sera utile pour une bonne gestion du risque oïdium de la prochaine campagne.

MILDIOU

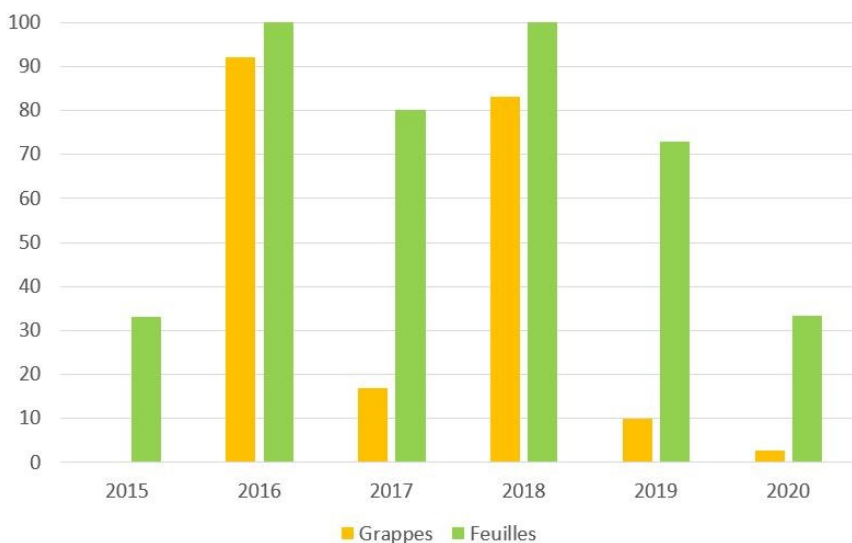
1.1 Situation

En raison du temps sec, la situation reste très saine au vignoble. Les symptômes sur feuilles sont globalement rares, sauf dans les secteurs les plus arrosés (notamment en Vallée de Marne). Les grappes sont saines.

Au niveau des parcelles du réseau, la présence de mildiou progresse très lentement : 33 % des parcelles sont actuellement concernées par la présence de mildiou sur feuilles (contre un peu plus de 27 % la semaine dernière). Sur grappes, la fréquence de parcelles du réseau concernées stagne à un peu plus de 2 %.

Au final, l'année 2020 se classe parmi les années à pression mildiou très faible, comme 2015.

Fréquence de parcelles avec présence de mildiou au stade fin fermeture de la grappe



Actuellement, il y a potentiellement un cycle de mildiou en cours d'incubation, suite aux pluies faibles et localisées (1 à 3 mm, essentiellement en Côte des Bar et dans le Vitryat) du 16 juillet. D'après les abaques, les sorties de taches sur feuilles liées à cet épisode pluvieux sont attendues à partir du milieu de cette semaine.

MILDIOU

1.2 Analyse du risque

En raison du temps sec et du stade phénologique avancé, le risque mildiou est maintenant quasiment nul. En effet, le risque de nouvelles contaminations des grappes est proche de zéro. En cas de pluies, les symptômes se limiteront maintenant aux jeunes feuilles.

Faites un dernier contrôle de l'état sanitaire de vos parcelles.

Si vous avez suspendu la protection depuis plusieurs semaines, il est possible de prendre en compte le risque mildiou une dernière fois, avec un produit de biocontrôle, pour accompagner au mieux la fin de saison et assurer un feuillage principal fonctionnel le plus longtemps possible pour une bonne mise en réserve. Pour les parcelles où une protection continue a été maintenue, arrêt de la protection.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

1.1 Situation

Le vol entame sa cinquième semaine. Il touche à sa fin. Plus aucune cochylys n'est piégée, et les captures d'eudémis sont maintenant en net déclin (source Comité Champagne).

Sur le réseau, quelques rares perforations ont été vues dans des secteurs non confusés habituellement concernés par la présence de tordeuses. Hors réseau, la situation est semblable.

1.2 Analyse du risque

Fin du risque de la deuxième génération de tordeuses.

POURRITURE GRISE

Quelques baies botrytisées éparses ont été observées au vignoble. Elles ne présagent en rien de l'intensité de la pourriture grise qui pourrait être vue aux vendanges, qui est dépendante des conditions météo à venir.

Des mesures prophylactiques telles que l'effeuillage peuvent limiter le développement du champignon, du fait de l'aération des grappes.

Les observations qui seront réalisées dans le cadre du suivi de la maturation permettront de suivre l'évolution de la situation.

FLAVESCENCE DOREE

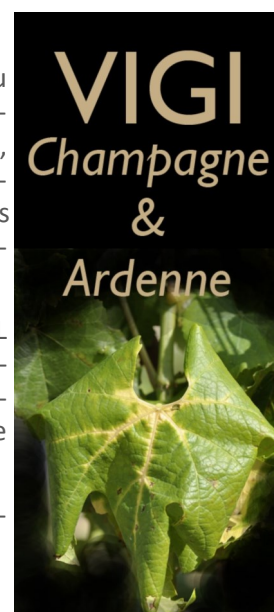
Une fiche technique présentant les symptômes de jaunisses est disponible sur l'extranet du Comité Champagne ou dans la revue Le Vigneron Champenois de juin 2018. Cette surveillance peut débuter dès l'aoûtement complet des bois, soit à partir de la fin août. Aussi, cette année, la surveillance "jaunisses" pourra être réalisée juste après vendanges, et jusqu'à la chute des feuilles. Cette opération est à coupler au marquage des pieds atteints des maladies du bois. En cas de détection d'un cep douteux, le signaler directement à la DRAAF-SRAL, à votre technicien, ou encore via l'application mobile VIGICA.

Le Comité Champagne et les techniciens champenois, en collaboration avec les DRAAF-SRAL Grand Est et Hauts de France et la Fredon Grand Est, poursuivent l'animation de prospections collectives « jaunisses » au vignoble. Le planning de ces rencontres sera mis à jour régulièrement sur l'extranet du Comité Champagne. Il est également disponible auprès de votre technicien de proximité.

Concernant les zones en périmètre de lutte obligatoire (PLO), les convocations aux prospections obligatoires seront envoyées durant l'été.

Contacts : secrétariat du service Vigne du Comité Champagne (03 26 51 50 64)

Pascale Pienne (pascale.pienne@civc.fr), Alexandra Bonomelli (alexandra.bonomelli@civc.fr)



Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de
la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est :

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/index.php?id=2853502>

et de la DRAAF :

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Surveillance-des-organismes>



ÉDITÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA CHAMBRE
RÉGIONALE D'AGRICULTURE GRAND EST SUR LA BASE
DES OBSERVATIONS RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES
DU RÉSEAU VIGNE

Acolyance - Champagne Charles Collin - Champagne Chassenay d'Arce - Champagne
Veuve Clicquot Ponsardin - Champagne Vranken Pommery - Comité Champagne - Compas
- CSGV - CVC Nicolas Feuillatte - GDV Aube - GDV Marne - GEDV Aisne - Chambre d'Agric-
ulture de la Marne - Magister - Novagrain - Ets Ritard - Soufflet Vigne - Stahl - Union
Auboise - Union Champagne - Viti-Concept - Vinelyss.

Rédaction : Comité Champagne.

Relecture assurée par les Partenaires du Réseau.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

Crédit photo : Comité Champagne, Visualhunt, DRAAF (SRAL).

Animation du réseau Vigne : Alexandra BONOMELLI - Comité Champagne. Tél. : 03 26 51 50 62 - courriel : alexandra.bonomelli@civc.fr

Coordination et renseignements : Claire COLLOT - Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est. Tél : 03 83 96 85 02 - courriel : claire.collot@grandest.chambagri.fr

Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, abonnez vous ici

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/abonnez-vous-gratuitement-a-nos-bsv/>

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité.

